

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

M. Habib Abid
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de
la Pêche
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisie
Tél : 00.216.71.891497
Fax : 00.216.71.794107
Email : habibabid2001@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

FDR remplie en Novembre 2010

3. Pays : Tunisie

4. Nom du site Ramsar :

Sebkhet Sidi Elhani

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ;
- b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView)** :

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Ce sont des limites physiques (limites des parcelles agricoles avoisinantes).

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

35° 34' N, 10° 24' E

9. Localisation générale :

Située au centre de la Tunisie. Elle est localisée à 25 km au sud-ouest de la ville de Sousse et à 25 km au sud-est de la ville de Kairouan.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Minimum : 0 Maximum : 50 m

11. Superficie : (en hectares)

36000 ha

12. Description générale du site :

Ce site est la troisième plus large Sebkhia en Tunisie. La salinité y est très élevée. La végétation dominante est surtout halophyte avec les genres d'*Arthrocnemum*, *Salicornia* et *Suaeda*. Elle est alimentée par plusieurs oueds tels qu'Oued Chrita, Oued Mansoura et Oued Om El Melah. Quand à la présence ornithologique, quelques espèces ont été observées dont on peut citer : le flamant rose *Phoenicopterus roseus*, le Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus* et le canard souchet *Anas clypeata*. De point de vue ornithologique, l'importance du site réside dans le fait qu'il offre les meilleures conditions aux grues cendrées pour hiverner et aux flamants roses pour hiverner et nicher, durant les années pluvieuses. De plus, 3 espèces d'oiseaux d'eau appartenant au biome Nord Africain y ont été recensées. 17163 individus ont été recensés en 2008, et 34 508 individus en janvier 2009 (croissance double en une année). Ce site constitue un habitat favorable pour le développement d'*Artemia salina* espèce de crustacé de grand intérêt pour l'alimentation d'oiseaux et d'espèces aquacole (phase larvaire).

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :**Critère 1**

Sebkhet Sidi Elhani est un exemple représentatif du paléarctique occidental. Elle remplit les conditions pour le classement sous le Critère 1, car il s'agit d'un exemple représentatif d'une sebkha, type de zone humide caractéristique dans la région du Sahel tunisien semi aride, en état quasi naturel. C'est l'une des plus importantes zones humides dans la région. De plus, elle contribue au maintien d'une fraction caractéristique de la diversité biologique de sa région biogéographique.

Critère 4

Le site joue le rôle de refuge naturel pour les oiseaux d'eau comme : la fauvette melanocephale *Sylvia melanocephala*, l'étourneau unicolore *Sturnus unicolor* (remarquable en nombre), le flamant rose *Phoenicopterus roseus* (qui trouvent les conditions favorables durant les années pluvieuses pour y nicher), le rougequeue de moussier *Phoenicurus moussieri* et la grue cendrée *Grus grus*.

Critère 6

Le critère 6 s'applique bien à Sebkhet Sidi Elhani puisqu'elle abrite habituellement plus de 1% de la population (500-10000 couples nicheurs) de flamant rose *Phoenicopterus roseus* (nicheur et hivernant), ainsi que 1% de la population (1000-2000 individus) de grue cendrée *Grus grus* (critère A4i de l'association mondiale Birdlife, référence du site TN 024).

<http://www.birdlife.org/datazone/sitefactsheet.php?id=6941>

15. Biogéographie :

a) région biogéographique : Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) : Biome Méditerranée-Afrique du Nord.

16. Caractéristiques physiques du site :

Géologie et géomorphologie : Les affleurements du Néogène de la région sont à dominante silicoclastique. Les argiles, sables et lignites forment le cœur des anticlinaux et sont surmontés en discordance par les sables du Tortonien. La série sédimentaire du Miocène terminal de la Tunisie orientale peut être divisée en deux unités lithostratigraphiques distinctes correspondant respectivement au Messinien inférieur et au Messinien supérieur.

Les calcaires bioclastiques à faciès algaire et oolithiques et à constructions récifales du Messinien inférieur se sont déposés dans un environnement de plate-forme interne ou de rampe à énergie modérée. Le Messinien terminal, formé par des dépôts anhydritiques et gypsifères admettant quelques intercalations argileuses, témoigne de la mise en place d'un milieu « lagunaire » à restreint suite à une diminution de la bathymétrie.

Les dépôts messiniens s'organisent en une mégaséquence transgressive-régressive. La variation latérale des faciès montre que l'agencement de ces derniers résulte du jeu combiné de la tectonique et de l'eustatisme sur un substratum structuré en horsts et grabens.

Type du sol : sol halomorphe.

Caractéristiques sédimentaires : la sédimentation dans la région est carbonatée basale bioclastique évoluant temporellement vers un faciès à tendance récifale et témoignant de l'installation de conditions franchement marines permanentes en domaine de plate-forme interne ou de rampe.

Origine : naturelle

Qualité de l'eau : c'est une eau très salée. La salinité atteint son maximum en été quand l'évaporation est intense.

Permanence de l'eau : en été, la sebkha est sèche, elle ne retient l'eau sur toute l'année qu'occasionnellement.

Hydrologie : Sebkhet Sidi Elhani est alimenté par plusieurs oueds tels que Oued Chrita, Oued Mansoura, Oued Om El Melah et Oued Zroud.

Amplitude et variation des marées : la Sebkha n'est pas à proximité de la mer donc elle ne subit pas les variations de la marée de la région.

Climat : Le climat s'inscrit dans l'étage bioclimatique semi-aride inférieur à hivers doux.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Les terrains autour du lac sont en partie plantés de forêts (surtout d'essences non naturelles comme les Acacias) pour le contrôle de l'érosion, et en partie livrés au pâturage ; des vergers d'oliviers et d'amandiers ont également été plantés.

Les données climatiques de Sousse (à 25 kilomètres à l'ouest, et situé sur la côte) sont les suivantes : pluviométrie annuelle de 327 mm qui tombe surtout en automne et en hiver ; les températures mensuelles moyenne varient entre 11,5° C en janvier et 28°C au mois d'août.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

La principale valeur hydrologique de Sebket Sidi Elhani était l'absorption des crues, parfois violentes, des grands oueds affluents. Actuellement le principal rôle de la sebkha est l'absorption des apports des petits cours d'eau qui s'y jettent toujours.

Le bassin de la Sebkha capte également une grande quantité de sédiments et joue un rôle important dans la recharge de la nappe et des puits.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continental : L • M • N • O • P • Q • **R** • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

La zone humide est un lac salé étendu où l'eau est intermittente.

20. Caractéristiques écologiques générales :

Le principal habitat est la sebkha ; aux abords du plan d'eau existent des ceintures successives de plantes aquatiques (phragmites, typha, tamaris) qui disparaissent en période sèche. La principale communauté animale est formée par les oiseaux d'eau, tant hivernants que nicheurs. Les oiseaux réapparaissent au fur et à mesure des apports d'eau.

21. Flore remarquable :

La végétation des plaines est halophyte, caractérisée par la présence de plantes halophytes comme *Atriplex halimus* et *Atriplex glauca* et la dominance d'autres comme *Arthrocnemum glaucum*, *Suaeda fruticosa* et *Salicornia*.

22. Faune remarquable :

La faune remarquable est essentiellement ornithologique. On cite

- le flamant rose *Phoenicopterus roseus*,
- la Fauvette melanocephale *Sylvia melanocephala*,
- l'Etourneau unicolore *Sturnus unicolor*
- Le rougequeue de moussier *Phoenicurus moussieri*
- la grue cendrée *Grus grus*
- le Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*
- le canard souchet *Anas clypeata*

Outre la présence des oiseaux la sebkha abrite une population locale d'*Artemia salina*, crustacés branchiopodes des milieux salés extrêmes.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site :

Il n'y a plus, et depuis longtemps, de production halieutique. La principale activité économique autour du lac est l'élevage. Toute cette zone était habitée et cultivée à l'époque romaine, mais il n'y a pas de vestiges romains importants aux alentours immédiats.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Le site est domaine de l'état et relève du Domaine Public Hydraulique (DPH). D'ailleurs les limites du site suivent les limites du DPH

b) dans la région voisine :

Les terrains de parcours et les terres agricoles autour du site Ramsar sont généralement en propriété privée.

La forêt de Mlichet à proximité du site est un domaine public de l'état.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

saline artisanales

b) dans la région voisine/le bassin versant :

L'occupation est essentiellement agricole.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Pas de facteurs potentiels pour le moment.

b) dans la région voisine :

Pas de facteurs potentiels pour le moment.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Non

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Le site est classé comme Aire Importance pour la conservation des oiseaux d'eau ('Important Bird Area') par l'association mondiale 'Bird life International' ou Association des Amis des Oiseaux (AAO) depuis 2001. La référence du site est TN024.

Le site est classé comme zone humide d'importance nationale et interdiction de la chasse par Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 14 août 2010, relatif à l'organisation de la chasse pendant la saison 2010/2011 (JORT, 2010).

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Aucune mesure n'a été proposée et non encore appliquée jusqu'à présent.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les recherches scientifiques et des suivis de l'état de l'eutrophisation sont menées par :

- ❖ les établissements universitaires (Institut National Agronomique de Tunisie, Faculté des Sciences de Tunis, Faculté des Sciences de Bizerte...)
 - ❖ l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM)
 - ❖ l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 - ❖ des bureaux d'études, et par
 - ❖ la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche.
-

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Absence d'un centre qui s'occupe de la communication, de l'éducation et la sensibilisation public relatives au site.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Pas de tourisme actuellement.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, à travers la Direction Générale des Forêts et ses différentes structures régionales et locales.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par

Commissariat régional du développement agricole (CRDA)

Arrondissement des Forêts

Gouvernorat de Sousse

Tunisie

Tél : 00.216.73.230.822

34. Références bibliographiques :

Amari A. and Bedir M., 1989. Les quaternaires du Sahel central de la Tunisie Génèse et évolution des Sebkhass en contexte décrochant compressif et distensif. Géodynamique. 4 : 49-65 pp.

BirdLife International (2009) Important Bird Area factsheet: Sebkhet Sidi el Hani, Tunisia. Downloaded from the Data Zone at <http://www.birdlife.org> on 29/8/2010.

BirdLife International (2001) Important Bird Areas and potential Ramsar Sites in Europe. BirdLife International, Wageningen, The Netherlands.

Gaaloul N. and Razgallah S., 2008. Les paléoenvironnements du Messinien de la Tunisie orientale (Sahel et Gulf de Hammamet). Geo-Eco-Trop. 32 : 91 – 100 pp.

Journal Officiel de la République Tunisienne, 2010. 67. 20/08/2010.
